

## SEANCE DU 30 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland CANAYER, Maire.

**Présents** : Roland CANAYER. Laurence BERANGER. Christian CHATARD. Olivier ARNAL. Cyril DOUCET. Gilles GUARDIA. Annie VILE. Nathalie BRESSON. Jacques GINIEYS. Géraldine BLANC-MARTIN. Nathalie PROUZET. Corinne VILLEGAS. Benoît LEPAGE. Jean-Pierre NEGRE. Daniel ZEBERKO.

**Absents (excusés)** : Mme Laurence BERANGER. Mme Nathalie PROUZET.

**Procurations** : Mme Laurence BERANGER a donné procuration à Roland CANAYER.  
Mme Nathalie PROUZET a donné procuration à Cyril DOUCET

Mr Gille GUARDIA est élu secrétaire de séance.

...0000000...

La séance est ouverte à dix-huit heures par Monsieur Roland CANAYER qui donne la parole à Mr Christian CHATARD pour la lecture du Procès-verbal de la séance du 25 avril 2024, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est demandé l'ajout d'une délibération portant sur les tarifs repas scolaire- participation de la commune.

### **1°) SMEG Adhésion au marché groupé 2026-2029**

Considérant que le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG), ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur ;

Considérant que la commune de MOLIERES-CAVAILLAC, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Le Conseil Municipal après concertation accepte l'adhésion au groupement de commandes porté par Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG) et autorise le maire à signer les documents y afférant.

### **2°) Régularisation Chemin de la Gare - CLARTES – Parcelle B 990 P**

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de régulariser le chemin d'accès qui mène à l'Association CLARTES et qui dessert le lotissement de la Tessonne- Parcelle B990.

La commune va prendre contact avec le Président de l'Association CLARTES pour procéder au bornage d'une partie de la parcelle B990.

La Commune prendra en charge les frais de notaire. La parcelle étant cédée à l'euro symbolique.

Monsieur Jacques GINIEYS aura la charge du suivi de ce dossier.

Le Conseil Municipal après délibération accepte les termes énumérés ci-dessus et autorise le maire ou son remplaçant à signer les documents y afférant et de prévoir les crédits nécessaires au budget.

### **3°) Régularisation parcelle B 364 (parking Salle de CAVAILLAC)**

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de régulariser la parcelle B364 derrière la salle de loisirs de Cavailiac qui sert actuellement de parking pour la commune.

La commune va prendre contact avec le Président de l'Association CLARTES pour procéder au bornage. La Commune prendra en charge les frais de notaire. La parcelle étant cédée à l'euro symbolique. Monsieur Jacques GINIEYS aura la charge du suivi de ce dossier.

Le Conseil Municipal après délibération accepte les termes énumérés ci-dessus et autorise le maire à signer les documents y afférant et de prévoir les crédits nécessaires au budget.

### **4°) ACHAT ABRI BUS – PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION CLAR-TES**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'installer un abri-bus au niveau de la nouvelle boulangerie Chemin de la Gare.

Deux devis ont été réalisés.

La commune a choisi le devis de la société COMAT ET VALCO de 2 760 euros TTC.

Monsieur le Maire précise que l'association CLARTES participera de moitié soit 50 %.

La commune fera l'avance et par la suite un titre de recette sera émis pour le remboursement de la participation.

La commune procédera à l'installation en régie.

Le Conseil Municipal, accepte la proposition et autorise le maire à signer le devis.

### **5°) BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2024 – DECISION MODIFICATIVE N°2- CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

011 / 6061 Fournitures non stockables (eau, énergie, ...) + 632,25 €

002 / 002 Excédent d'exploitation reporté + 632,25 €

### **6°) BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2024 – DECISION MODIFICATIVE N°3**

067 / 673 Fournitures non stockables (eau, énergie, ...) + 2000 €

011 / 6061 Excédent d'exploitation reporté – 2000 €

### **7°) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'aide aux Associations pour l'année 2024 et précise que Daniel ZEBERKO (Amuse Oreille), Jean-Pierre NEGRE (MC PETANQUE) et Roland CANAYER (Pupuces) ne participeront pas au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, **DECIDE :**

**D'ACCEPTER** la répartition des aides aux Associations comme présentée ci-dessous.

Nom de l'Organisme	Subventions 2024 en EUROS
<b>Compte 657362</b>	
CCAS Molières-Cavaillac	6 000
<b>Compte 6574</b>	
CNAS	1 500
Amicale Moliéroise (chasse)	500
Assoc. Anglais Live	700
MOLIERES-CAVAILLAC Pétanque	500
Comité des Fêtes	1 000
Amuse Oreille	700
Resto du Cœur	300
Subv. except. Fête 13/07	500
Association Pupuces	300
Association La Gerbe	300
Assoc. Club des Anciens du Coudoulous - AULAS	150
<b>TOTAL</b>	<b>12 450</b>

### **8°) Redevance d'occupation du Domaine Public (RODP) - GAZ**

Le montant de la redevance pouvant être mis en recouvrement est donc égal à **802,80 €** au titre de cette année.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, adopte le montant de **802,80 €** au titre de la RODP d'occupation du Domaine Public Communal par les ouvrages du réseau de distribution de GAZ pour l'exercice 2024.

### **9°) Redevance d'occupation du Domaine Public (RODP) - Télécommunication.**

Le montant de la redevance pouvant être mis en recouvrement est égal à **1 278 ,00 €** au titre de l'année 2024

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, adopte le montant de **1 278 ,00 €** au titre de la RODP acheminement des télécommunications pour l'exercice 2024.

### **10°) Création d'emploi**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu du départ à la retraite d'un agent, il convient de renforcer les effectifs du service des écoles.

Il convient de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 25 heures par semaines pour le service des écoles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet.

### **11°) Modification du règlement du compte épargne temps**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise en date du 14 mai 2018 concernant l'adoption du règlement Compte Épargne Temps.

Suite à la modification de la réglementation en vigueur, il convient de préciser les modalités d'utilisation sous forme d'indemnisation :

**Article 7 :** Chaque jour épargné sur le CET (au-delà du 15<sup>ème</sup>), pour lequel l'agent a opté pour l'indemnisation, est indemnisé selon un montant forfaitaire fixé par catégorie hiérarchique :

- Catégorie A et assimilé : 150 €
- Catégorie B et assimilé : 100 €
- Catégorie C et assimilé : 83 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la modification ci-dessus.

### **12°) Prix du repas de cantine à la rentrée de septembre 2024-2025**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 002/2023 du 23/02/2023, relative au renouvellement de l'adhésion de la commune au groupement d'achat « restauration scolaire » du SIVOM de la Communauté de Communes du Pays Viganais.

Le choix de la commune s'est porté sur l'option 5 plats à 5,07 € HT/repas, soit 5,35 € TTC.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre en charge de **1,35 €** par repas pour la rentrée scolaire prochaine. Le prix du ticket repas reste à **4,00 €** pour les parents d'élèves.

### **Questions diverses :**

#### **Lecture de la lettre de Mr CLUCHIER**

Un débat animé s'engage sur le problème de circulation sur la place de l'église et sur le village en général. Deux remarques principales : la vitesse excessive (comment faire ralentir les voitures) et le problème de stationnement.

Il faudrait également replanter des arbres et enlever ceux qui sont en mauvais état et penser à prévoir l'élagage. Une réunion de quartier sera proposée devant la Fontaine.

#### **Plan communal de sauvegarde**

Une date doit être proposée par Mr Benoît LEPAGE au cours du mois de Juin 2024 pour une mise en situation de gestion de crise. La présence de tous les élus est souhaitée.

#### **Travaux Chemin des Mines :**

Travaux d'enfouissement du réseau électrique. Début des travaux le 10 juin pour une durée d'environ 45 jours.

#### **Recensement**

Le recensement de la commune est fixé du 16/01/25 au 15/02/2025. Il est prévu de recruter deux personnes à temps partiel pour cette opération.

**Régularisation Parcelle A858 Cimetière.** La délibération est reportée.

Mr Jacques GINIEYS doit prendre contact avec la famille BOISSIERE pour trouver un accord.

#### **Rappel dates :**

- élections Européennes le 09 juin 2024
- date fête de l'école mardi 25 juin 2024
- 13 juillet repas et feu d'artifice

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h03.

